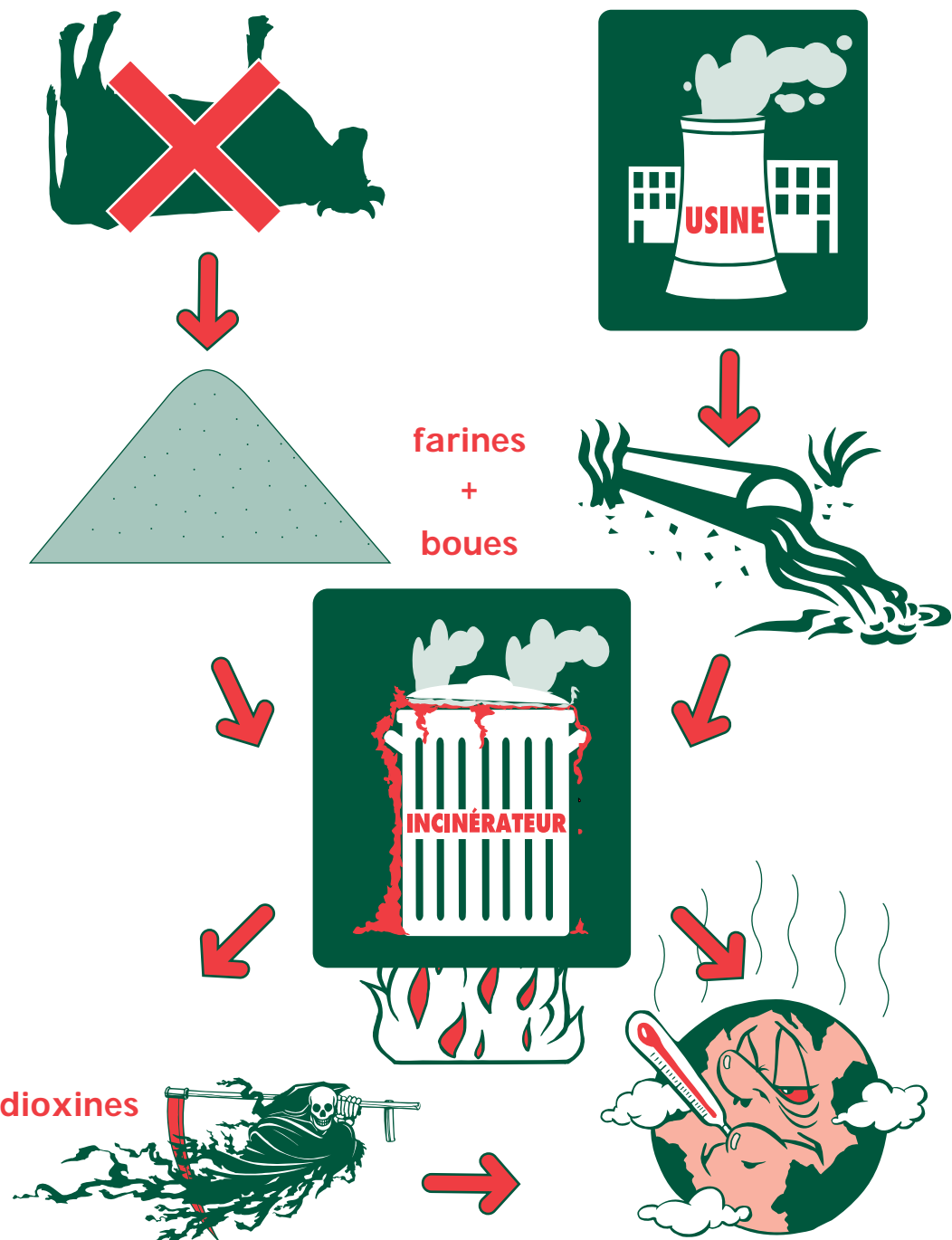


PROTÉGEONS NOTRE SANTÉ, STOPPONS L'INCINÉRATEUR !



RÉUNION PUBLIQUE

"projet d'incinérateur : suite de l'enquête publique"

VENDREDI 4 JUIN 2004

20 h 30 salles du Tapis Vert à Melle

avec la participation de

François DUFOUR

Porte-Parole National de la Confédération Paysanne

Maurice SARAZIN

*Ingénieur, Spécialiste en Ensembles Industriels
et en Techniques de l'Environnement*

Ne pas jeter sur la voie publique

Italic 79 - Melle

La commission d'enquête a rendu son avis, il est positif malgré les nombreuses dépositions de citoyens du Mellois s'opposant au projet de la construction d'un incinérateur.

Pourtant, pour ceux qui ont suivi le dossier, quels décalages entre les réponses des promoteurs du projet et les informations données lors de leurs réunions qui ont précédé l'enquête publique !

Souvenez-vous, l'incinérateur était annoncé comme la panacée pour sauver les emplois de l'usine. C'était là l'argument principal pour justifier aux yeux des Mellois, le bien fondé de cette installation sur le site même de cette usine.

Qu'en est-il aujourd'hui ? Les emplois diminuent comme peau de chagrin, la production de gomme xanthane et les brevets viennent d'être vendus à une société danoise. Après les suppressions d'effectifs au niveau du personnel administratif, on peut craindre et même affirmer que les salariés d'autres secteurs ne resteront pas tous à Melle.

L'incinérateur pour sauver les emplois n'était donc qu'un leurre.

Dans les documents consultables à la mairie par tout citoyen qui le souhaiterait, on peut lire les réponses faites par Mellergies (Mellergies = incinérateur) aux questions posées lors de l'enquête publique.

Quelques exemples :

Question citoyenne : «la justification économique de construire un incinérateur pour préserver des emplois n'est pas bonne : Rhodia va supprimer 130 emplois alors que l'incinérateur n'en créera que 25 à 30.»

Réponse Mellergies : «la construction de l'incinérateur n'a pas pour vocation de créer des emplois, mais de traiter des farines animales... Rhodia, comme toutes les entreprises, s'adapte continuellement aux contraintes du marché. Dans le contexte actuel, les adaptations nécessaires passent par des réductions de ses activités.»

Question citoyenne : «si l'usine Rhodia vient à fermer, à quoi le projet servira-t-il ?»

Réponse Mellergies : «l'usine Rhodia représente un capital important pour ses actionnaires qui sont soucieux de l'utiliser dans les meilleures conditions de rentabilité. Des cessions ou arrêts de production peuvent être envisagés en fonction des conditions économiques, mais la fermeture de l'usine n'est pas à l'ordre du jour. Quoi qu'il en soit, Mellergies est une entité indépendante et autonome.»

Preuve est donc faite que l'emploi à Rhodia n'est pas la préoccupation majeure des initiateurs du projet qui sont plus sensibles aux intérêts des actionnaires.

Les questions citoyennes concernant les infrastructures routières, les mesures de surveillance des fumées, le bruit, les dioxines, les conditions de stockage des farines reçoivent également des réponses qui ne correspondent pas du tout à nos attentes :

Mellergies se contente de dire que les infrastructures routières ne sont pas de son ressort (mais des collectivités donc nos impôts), que pour les mesures de sécurité, il s'en tiendra aux recommandations et obligations mais n'ira pas au delà.

Quant à la question de l'indemnisation des riverains ou des agriculteurs, en cas de problèmes, la réponse donnée est qu'un jugement au civil ou au pénal serait probablement l'issue d'une telle situation.

Quand Mellergies ne dit pas qu'il s'en lave les mains, il répond qu'il respectera ses obligations mais pas question d'aller au delà.

Et pendant ce temps là, Rhodia continue à polluer, et annonce dans ses réponses à l'enquête que rien ne prouve qu'il soit à l'origine de la pollution d'une source à Melle.

Pourtant, un arrêté préfectoral du 23 mars 2004 demande à Rhodia d'effectuer des travaux puisqu'une étude de sols datée de juin 2003 a mis en évidence des fuites d'égouts et de caniveaux au sein de l'usine et propose également un programme de surveillance des eaux souterraines sur le site et sur la source.

Il aurait été souhaitable qu'un tel arrêté soit pris avant que les Mellois ne déposent lors de l'enquête publique. De même les problèmes d'emplois étaient connus par les dirigeants et cependant dissimulés au public.

Les Mellois ont pris connaissance d'informations essentielles après avoir déposé et cela pose un problème au niveau de la démocratie.

A CIMES, nous informons dès que nous le pouvons. Lors de la réunion publique du 4 juin, nous nous emploierons à vous apporter les éléments qui vous manquent et qui sont en notre possession.

Il n'est pas trop tard pour stopper le projet, l'avis des commissaires enquêteurs n'est qu'une étape, mobilisons-nous !